



# Lois du Québec 1985



L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Honorable  
GILLES LAMONTAGNE, *Lieutenant-Gouverneur*

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC





# Lois du Québec 1985

sanctionnées au cours de la 5<sup>e</sup> session de la 32<sup>e</sup> Législature tenue du 12 mars au 20 juin 1985 et au cours de la 1<sup>re</sup> session de la 33<sup>e</sup> Législature tenue du 16 décembre au 19 décembre 1985

Réalisé à la  
Direction de la législation de  
l'Assemblée nationale

Dépôt légal — 2<sup>e</sup> trimestre 1986  
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-551-06911-4  
ISSN 0318-4447

© Éditeur officiel du Québec, 1986

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays. Toute reproduction pour fins commerciales, par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction, est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

## NOTE

*Le présent Recueil annuel comprend le texte de chacune des lois sanctionnées en 1985.*

*Il comporte en outre divers renseignements permettant d'en faciliter le repérage, d'en retracer les étapes d'adoption et d'en connaître certaines incidences sur la législation existante.*

*Le texte de chaque loi est précédé d'une page liminaire dans laquelle on retrouve, en plus du titre et du numéro de chapitre, le numéro du projet de loi et l'identification de la personne qui l'a présenté, la date de chacune des lectures et de la sanction, la date ou les dates d'entrée en vigueur telle(s) que connue(s) le 1<sup>er</sup> février 1986, ainsi que la mention des lois qui sont modifiées par cette loi.*

*Le tableau des modifications indique, de façon cumulative, toutes les modifications apportées aux Lois refondues du Québec 1977, et aux autres lois publiques, incluant les modifications apportées par les lois de 1985. Il est complété par un tableau des modifications globales depuis 1981, et par un tableau des corrections effectuées depuis 1979 par la Commission de refonte des lois et des règlements en vertu du mandat que lui confère sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre R-3).*

*Une table d'équivalence indique le numéro de chapitre que portent, dans les Lois refondues du Québec, les lois adoptées entre la mise à jour du 1<sup>er</sup> janvier 1985 et la mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 1986.*

*Un tableau indique la date d'entrée en vigueur de lois ou parties de loi publiques à la suite d'une proclamation, depuis 1964; un autre donne la liste des dispositions législatives qui ne sont pas entrées en vigueur, faute de proclamation; d'autres tableaux concernent principalement les lettres patentes relatives à certaines corporations municipales émises en 1985 et dont la publication découle d'une prescription légale particulière.*

*Une table de concordance fait la corrélation entre le numéro de chapitre de chaque loi et le numéro que portait le projet de loi jusqu'à sa sanction.*

*À part l'index alphabétique que l'on retrouve à la fin du volume, la plupart des informations plus haut mentionnées sont regroupées dans les pages jaunes du présent recueil.*

*La Direction de la législation  
Assemblée nationale*



## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Liste des lois .....	9
Texte des lois publiques .....	13
Tableau des modifications .....	1277
Tableau des modifications globales .....	1385
Tableau des corrections apportées aux Lois refondues par la Commission de refonte des lois et des règlements .....	1387
Table d'équivalence des chapitres des lois refondues au 1 <sup>er</sup> janvier 1986 .....	1391
Liste des dispositions législatives en vigueur par proclamation le 1 <sup>er</sup> février 1986 .....	1393
Liste des dispositions législatives non en vigueur le 1 <sup>er</sup> février 1986 faute de proclamation .....	1405
Lettres patentes .....	1409
Table de concordance .....	1413
Texte des lois privées .....	1415
Index alphabétique .....	1617